

RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DE L'ONU

La démarche du développement durable a connu ses débuts à l'Ipsec fin 1998 avec le lancement du projet du système de management de la qualité dont la finalité était d'inscrire l'institution dans la durée à partir de la recherche permanente de la satisfaction « clients ».

Dès la première certification en juillet 1999, l'engagement de direction formalisé dans le manuel Qualité annonçait la future politique de développement durable.

Depuis cette date, la certification a été régulièrement reconduite avec un taux de satisfaction clientèle élevé se situant, à l'occasion d'une enquête annuelle, entre 93% et 96%.

Parallèlement, des actions ont été réalisées au titre des différents « piliers » du développement durable comme, au plan social, l'égalité professionnelle et plus récemment, dès 2007, des actions au plan environnemental, comme l'achat de papier issu de forêts certifiées, la gestion des déchets, les économies d'énergie.

La décision de systématiser l'approche développement durable à l'Ipsec, selon le Schéma Directeur 21000, a été prise début 2008, l'enjeu étant de prendre plus largement la mesure de la responsabilité sociétale de l'institution en relançant la dynamique interne née de la certification.

Un état des lieux a été réalisé pour valider dans un premier temps la faisabilité du projet et dans un deuxième temps déterminer les axes prioritaires d'actions. La mise en place d'un groupe de travail a structuré les actions entreprises et a permis une réelle planification.

Une charte de développement durable a été validée début 2009. Elle a été suivie par l'adhésion au programme global compact des Nations Unies situant l'institution dans les 900 entreprises françaises signataires.

En tant que Directeur Général, je renouvelle le soutien de l'Ipsec aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Francis Lévitte Directeur Général

Communication sur le progrès

▶ Egalité professionnelle (principe N°6)

La part des femmes à l'Ipsec est dans une proportion de 70/30.

La proportion de 50 % d'hommes et de femmes est respectée chez les cadres de direction.

Cette proportion s'élève à 75 % de femmes au niveau du personnel d'encadrement intermédiaire dont la moitié est issue de la promotion interne.

D'une manière générale tout poste de travail disponible est proposé en priorité à la mobilité ou à la promotion interne.

Une Bourse de l'emploi a été mise en service sur l'intranet pour promouvoir la mobilité des compétences

→ Gestion de l'emploi (principe N°4)

Une application web de contrôle du temps de travail a été mise place. Cette application en réseau élimine toute possibilité de discrimination en matière de temps de présence et de droit à congés.

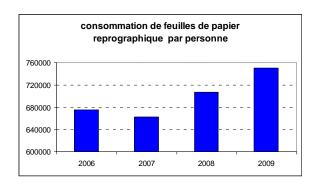
▶ Politique d'achats (principes N°7 et 8)

Un guide de bonnes pratiques a été diffusé aux salariés réalisant des actes d'achats. Ce guide reprend les principes de définition du besoin avec son retour sur investissement et du cycle de vie du matériel.

Les consultations fournisseurs prennent en compte les notions de conception (plastiques végétaux) de consommation (économiseur d'énergie), d'ergonomie et de fin de vie (recyclage).

Ces principes nous ont amené par exemple à utiliser du papier de reprographie issu de forêts renouvelables et éco-gérées, labellisé FSC (forest stewardship council) et PEFC (programme for the endorsement forest certification).

La consommation du papier de reprographie a cru régulièrement en relation avec l'augmentation de l'activité mais la gestion documentaire électronique et l'impression en recto verso engagée largement à partir du 2^{ème} semestre 2009 devrait conduire à une décroissance de la consommation à partir de 2010.

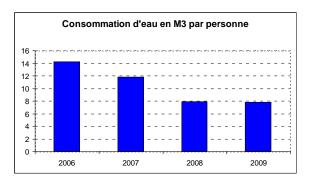


Un objectif chiffré de 10 % d'économie de papier reprographie est suivi par un indicateur qualité commenté mensuellement en comité de direction.

La consommation des fluides a été également pris en compte dans le respect des bonnes pratiques en matière d'impact environnemental :

Eau

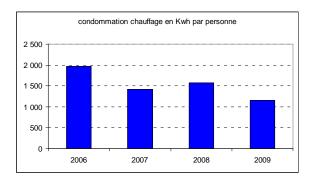
L'amélioration de la consommation d'eau est arrivée à maturité, les économies à réaliser risquent d'être de plus faible ampleur à l'avenir.



Gaz de chauffage

La consommation d'énergie de chauffage est tributaire du climat mais des efforts réels peuvent encore améliorer la performance de consommation déjà orientée à la baisse.

Il n'existe pas actuellement d'opportunité de raccordement au chauffage urbain qui serait gage d'une plus grande stabilité des prix et d'amélioration de l'impact environnemental.



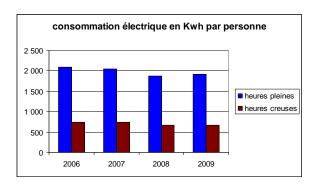
Electricité

Les usages de l'énergie électrique peuvent être groupés en quelques familles permettant de vérifier la pertinence des actions engagées pour la réduction de la consommation.

On peut ainsi faire une distinction entre les heures pleines correspondant aux horaires d'activité de l'Ipsec et les heures creuses pendant lesquelles seuls les serveurs et périphériques ainsi que les unités centrales devraient être en service.

Les consignes pratiques d'économie d'énergie n'ont été mises en pratique que pour le dernier trimestre de l'année. La comparaison des consommations en heures creuses entre le 4° trimestre 2008 (19 203 Kw) et le 4° trimestre 2009 (17 315 Kw) montre néanmoins une baisse de 10 %.

Une partie des plafonniers halogènes ont été remplacés par des LEDs, toutes les appliques à incandescence des sous sols ont été remplacées par des appliques fluos



Un essai de film solaire sur les croisées du premier étage du siège a permis une moindre utilisation du rafraîchissement d'air dans ces bureaux, cette expérience va être étendue.

Le remplacement systématique de tous les appareils d'éclairage utilisant des ampoules halogènes a commencé en 2010 pour une économie de 10 Kwh.

Un objectif de 10 % de baisse de consommation électrique est suivi par un indicateur qualité commenté mensuellement en comité de direction.

→ Gestion des déchets (principes N°8 et 9)

Le tri sélectif dans les étages courants est réalisé par défaut, les poubelles de bureau sont affectées au papier à recycler soit 200 m3 par an et des poubelles d'étages ont été mises en place pour les autres déchets.

Un collecteur de piles usagées est en accès libre aux services généraux.

Les ampoules usagées sont collectées par les services généraux ainsi que les cartouches d'encre.

Le matériel informatique et le mobilier hors d'usage sont recyclés ou détruit avec BSD (bordereau de suivi des déchets) par une entreprise d'insertion ouvrant droit à des heures compensatoires.

L'émission des rejets est prise en compte par la mise en place de disconnecteurs entre le réseau d'eau froide et les utilisations potentiellement polluantes (chauffage, climatisation), par l'utilisation de produits de ménage biodégradable et par le remplacement de motorisation externe de VMC par des appareils non bruyants.